

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR
LA DESTRUCTION DES RESIDUS URBAINS**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
22 mai 2018**

PUBLIE LE : 23 mai 2018

Délibération n°220518-2 : Huis clos

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux mai à dix-neuf heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains, dûment convoqué par le Président le quinze mai, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc GRIS**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 22 MAI 2018

Présents

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE
SEINE**

Arnaud PERICARD, DELEGUE TITULAIRE
Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE TITULAIRE
François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT
Gilbert AUDURIER, DELEGUE SUPPLEANT

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Jean-Luc GRIS, PRESIDENT
Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE
Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
Christophe DELRIEU, DELEGUE TITULAIRE
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Hubert FRANCOIS-DAINVILLE, DELEGUE TITULAIRE
Hugues RIBAUT, DELEGUE TITULAIRE
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE
Pierre GAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
Ghislaine SENE, DELEGUEE TITULAIRE
Daniel MOLINA, DELEGUE SUPPLEANT

Absents excusés

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE
SEINE**

Jean-François DE L'HERMUZIERE, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
Marie-Pascale KREUTZ, DELEGUEE TITULAIRE
Isabelle BRARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Nicolas LEGUAY, DELEGUE SUPPLEANT

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Amadou DAFF, DELEGUE TITULAIRE
Fabrice POURCHE, DELEGUE TITULAIRE
François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Luc SANTINI, DELEGUE TITULAIRE
Jocelyn REINE, DELEGUE TITULAIRE
Patrick DAUGE, DELEGUE TITULAIRE
Fatiha EL MASAUDI, DELEGUEE SUPPLEANTE
Maryse DI BERNARDO, DELEGUEE SUPPLEANTE
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Philippe PASCAL, DELEGUE SUPPLEANT

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	16
<u>Délégués présents</u>	:	18
<u>Pouvoir</u>	:	1
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	17

SIDRU / CS - 220518-2

OBJET : HUIS CLOS

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-18 qui permet sur la demande de trois membres ou du Président, au comité syndical de décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, de se réunir à huis clos ;

VU le règlement intérieur du SIDRU et notamment son article 13 ;

CONSIDERANT le contentieux opposant le SIDRU à la banque NATIXIS et la confidentialité de certaines informations présentées lors du comité du 22 mai ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE, à la majorité des votants de se réunir à huis clos.

Pour Extrait Conforme

Jean-Luc GRIS

Président du Syndicat Intercommunal

Fait à Saint-Germain-en-Laye, **23 MAI 2018**

Transmis en Préfecture et affiché le, **23 MAI 2018**